

Règlement du Jeu-Concours Noël CHAP & GRAINES

Article 1 : Organisation du concours

Le présent jeu-concours est organisé par **Chap & Graines** (ci-après "l'Organisateur"), dont le siège est situé au 6 rue François Clouet à la Chapelle sur Erdre. Le jeu se déroule du **2 décembre 2024** au **26 décembre 2024**, inclus.

Article 2 : Participation

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne majeure résidant en **France** à l'exception des membres du personnel de l'Organisateur et de leurs familles directes.

Pour participer, chaque candidat doit :

- **Remplir un formulaire sur le site internet www.chapetgraines.fr**
Une seule participation par personne est autorisée.

Article 3 : Dotations

Les lots mis en jeu sont les suivants :

1. **Un panier gourmand** d'une valeur de 30 € TTC, composé de **1 jus de pomme Les landes du Luquet, 1 bière 33cl La Beluette, 2 tablettes de chocolat Sunshine, 1 paquet de gâteau Kignon, 1 boîte de sachet de thé Route des comptoir, 1 pot de miel 250g Ferme des Rosiers, 1 pot de confiture Val de Vay.**
2. **2 savons artisanaux CRÛ** d'une valeur de **6,90** TTC.
3. **3 Une boîte Kignon** d'une valeur de **4,50€** TTC.
4. **5 tablettes de chocolat SUNSHINE** d'une valeur de **4€** TTC.

Article 4 : Modalités du tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le **26 décembre 2024** via un logiciel de sélection aléatoire plouf-plouf.fr. Les gagnants seront contactés via **par email** dans un délai de **5 jours** après le tirage.

Article 5 : Conditions de remise des lots

Les lots doivent être récupérés obligatoirement par les gagnants à la boutique Chap & Graines situé au 6 rue François Clouet à la Chapelle sur Erdre. Aucun échange, remboursement ou transfert des lots ne sera possible. En cas de non-réclamation sous **un délai de 15 jours** les lots seront attribués à un autre participant ou remis en jeu.

Article 6 : Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de perte, vol, retard ou avarie des lots après leur remise, ni en cas d'éventuels problèmes techniques liés à la participation ou au tirage au sort.

Article 7 : Données personnelles

Les données collectées dans le cadre de ce concours sont utilisées uniquement pour la gestion du jeu et ne seront ni cédées ni utilisées à d'autres fins, conformément au **Règlement général sur la protection des données (RGPD)**. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification ou de suppression de ses données en contactant accueil@chapetgraines.fr

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation au jeu-concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Ce dernier est consultable gratuitement sur www.chapetgraines.fr/jeu-concours-noel pendant toute la durée du jeu.

Article 9 : Litiges

Toute contestation relative à ce jeu sera exclusivement régie par la loi **française** et portée devant les juridictions compétentes.

Fait à la Chapelle sur Erdre, le 2 décembre 2024.